

profession libérale à l'époque étaient rétribués en nature. Je me souviens de nombreux médecins de campagne qui recevaient une oie, un canard, un poulet ou des pommes de terre en rémunération des services rendus à des personnes sans le sou. Un grand nombre de personnes plus jeunes que le ministre—je pense ici à certains députés—ont travaillé dans des camps pour \$5 par mois en plus des repas. D'autres, à pied ou par train, se cherchaient du travail là où ils pouvaient en trouver.

Je me souviens d'un matin en 1934 où je me trouvais dans une ville du comté du ministre. J'ai fait monter dans ma voiture à sept heures, un homme qui avait passé la nuit sous un érable. Il allait à Fort William et, pour conserver le peu d'argent qu'il avait, il marchait et faisait de l'auto-stop. Je l'ai emmené jusqu'à la ville la plus proche. Voilà quelle existence menaient les gens dont je parle.

J'aimerais parler de la situation de ces gens au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Beaucoup d'entre eux, je le répète, étaient très peu instruits, ayant quitté en troisième ou quatrième année, et par conséquent ils ne pouvaient pas soutenir la concurrence à une époque qui évoluait rapidement vers l'automatisation. Ils se sont retrouvés sans emploi. Voilà, monsieur l'Orateur, les gens auxquels nous allons faire subir une évaluation des ressources.

Je crois que le ministre a été trop susceptible sur ce point, car l'évaluation prévue dans le projet de loi est vraiment une évaluation des ressources. A mon avis, il faut voir les choses sous leur vrai jour. Cependant, je voudrais dire un mot des économies que ces gens ont accumulées lorsqu'ils étaient dans la force de l'âge, de 1929 à 1940. Savez-vous, monsieur l'Orateur, ce que vaut un dollar de l'époque aujourd'hui? Trente cents.

Ces personnes, dont plusieurs ont plus de 70 ans aujourd'hui, ont beaucoup de mérite si elles ont réussi à amasser un petit magot quelque part. Elles méritent tous nos éloges car, bien qu'elles aient traversé une époque difficile, elles ont pu faire des économies; elles ne sont pas nombreuses aujourd'hui. Quand les honorables représentants parlent de M. Taylor et du sénateur McCutcheon et de leurs richesses, qu'ils y regardent à deux fois, parce qu'ils vont s'apercevoir qu'environ 3 p. 100 de la population du Canada a un revenu d'au moins \$5,000, si je ne m'abuse.

Après avoir dit qu'il s'agit ici d'une catégorie très particulière de personnes, je soutiens que le gouvernement doit les traiter avec honnêteté et justice. Ce sont des gens qui, faisant preuve de patriotisme, ont acheté des obligations perpétuelles en 1936. Peut-on vendre ces obligations aujourd'hui, monsieur l'Orateur?

Je voudrais qu'un vis-à-vis me dise si, du moins, elles sont à la cote officielle. La dernière fois que j'ai consulté les journaux, elles ne l'étaient pas. Ces obligations ont peut-être perdu la moitié de leur valeur. J'espère néanmoins que ce n'est pas tout à fait le cas. Ces personnes ont acheté ces obligations avec leurs économies.

Je pourrais verser au compte rendu la lettre que m'a adressée une dame qui a pour \$4,000 de ces obligations. Mais je ne le ferai que si un député en manifeste le désir. Ces obligations devaient arriver à échéance cette année, en 1966.

M. Goyer: Règlement.

M. Rynard: Le député pourrait-il dire ce qu'il pense? Je me ferai un plaisir de l'écouter.

[Français]

M. Goyer: Monsieur l'Orateur, c'est tout simplement...

[Traduction]

M. Rynard: Le député aurait-il l'obligeance d'attendre que j'aie mis mon écouteur ou de parler anglais? Je veux comprendre ce qu'il dit.

[Français]

M. Goyer: Monsieur l'Orateur, c'est simplement pour faire remarquer que le sujet dont traite actuellement le député est tout à fait irrégulier et qu'il ne se rapporte pas du tout à la mesure que nous étudions en ce moment. On pourrait partir du déluge, comme le député est en train de le faire, et parler sur n'importe quel sujet qui puisse apporter un revenu à l'individu.

[Traduction]

M. Rynard: Cela ne se rapporte nullement au problème. Je parle des économies des gens. Je ne sais même pas s'il y a eu une seconde émission de coupons mais ceux de la première émission ont tous été détachés. Mais je sais que dans toutes les banques du Canada, on a dit aux gens de conserver leurs obligations parce que le gouvernement les rembourserait en 1966. J'en suis sûr car une dame s'étant renseignée auprès de moi, j'ai téléphoné à une banque pour savoir ce qu'on en pensait.

J'ignore si le ministre des Finances (M. Sharp) a émis de nouveaux coupons, mais je voudrais lui demander s'il ne serait pas plus juste et plus honnête d'augmenter le taux de l'intérêt pour du moins l'aligner sur le taux d'intérêt courant, au lieu de se cacher derrière les spéculateurs. Les spéculateurs en ont acheté croyant que le gouvernement se porterait garant de ces obligations.